ROYAUME DU MAROC

MINISTERE DE L'INTERIEUR

REGION DE BENI MELLAL-KHENIFRA

PROVINCE DE FKIH BEN SALAH

COMMUNE DE FQUIH BEN SALAH

ANNEXE 1

PERIMETRE DE LA GESTION DELEGUEE

Périmètre de la gestion déléguée :

Le service déléguée objet de la présente convention sera assuré par le délégataire à l'intérieur du périmètre de la Commune FQUIH BEN SALAH, délimité par le découpage administratif, et constituant ledélégant. Les données relatives au service de collecte et de nettoiement de ladite Commune de communes se présentent comme suit :

Province		**FQUIH BEN SALAH**
Commune		FQUIH BEN SALAH
Superficie km2		
Population	**Année 2024**	**97 380**
	Année de référence (2026)	**99 042**
Tonnage annuel estimé Année 1		
Linéaire à balayer	**Année 1(en km)**	**441 km**
Place publique	**Année 1(en m2)**	**80 000 m2**
Distance au lieu de déchargement		**13.6 Km**

La commune de FQUIH BEN SALAH confie à titre exclusif au délégataire, à ses risques et périls, la réalisatio des prestations suivantes :

- La collecte des déchets ménagers et assimilés comprenant notamment les déchets issus des activités des ménages, les déchets provenant des activités économiques, commerciales ou artisanales, les déchets verts des ménages, les déchets inertes des activités de bricolage des ménages et les déchets encombrants des ménages ainsi que leurs transports et déchargements, avec les déchets de nettoiement, à la décharge publique de FQUIH BEN SALAH située dans la commune de Krifate sis à **13.6 Km** Ci-après le plan de situation dudit décharge.

- Le nettoiement des artères et des places publiques (chaussées, trottoirs, places, caniveaux, mobilieurbain etc.), selon un programme précis, ainsi que le transport et l'évacuation des produits de nettoiement et leur déchargement à la décharge publique ;

- Autres prestations de collecte et de nettoiement définies dans le cahier des charges.

Ces prestations sont à exécuter sur tout le territoire et toutes les voies ouvertes à la circulation ou qui seront ouvertes pendant la durée du contrat et qui sont situées à l'intérieur du perimétre administratifde la commune de FQUIH BEN SALAH.

La commune de FQUIH BEN SALAH lorsque des considérations techniques, économiques ou administratives le justifient, aura la faculté d'inclure dans le périmètre de la gestion déléguée toute partie nouvellement placée sous sa compétence.

Le candidat est tenu d'élaborer ou compléter les documents suivants :

- ✓ Le plan du périmétre de la gestion déléguée ;
- ✓ Le plan des secteurs de collecte ;
- ✓ Le plan de conteneurisation ;
- ✓ Le plan de nettoiement ;
- ✓ Le plan de situation des points noirs ;
- ✓ Le plan de situation de la décharge ;
- ✓ Le plan de lavage des artéres et des places publiques.

Ces documents devront être mis à jour annuellement par le délégataire en fonction des besoins et l'évolution du servicede collecte et de nettoiementet du développement urbanistique de la commune de Fquih Ben Salah.